

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 906 440**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **07 01178**

51) Int Cl⁸ : A 01 M 23/34 (2006.01), A 01 M 23/26

12) **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

22) Date de dépôt : 19.02.07.

30) Priorité : 29.09.06 CA 2561671.

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 04.04.08 Bulletin 08/14.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : BELISLE EDOUARD — CA.

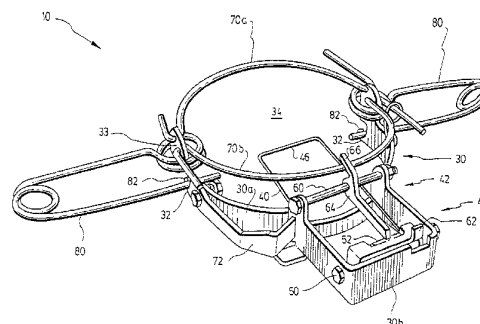
72) Inventeur(s) : BELISLE EDOUARD.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET HIRSCH ET ASSOCIES.

54) **PIEGE SELECTIF POUR ANIMAUX.**

57) Un piège sélectif pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper un animal visé, le piège sélectif comprenant une armature pour soutenir le piège sur le sol, une paire de mâchoires refermables, au moins un ressort, un mécanisme de retenue; et un mécanisme de détente. Les mâchoires sont articulées sur l'armature entre une position ouverte et une position fermée et les mâchoires décrivent une zone d'attrape quand ils sont dans la position ouverte. Le au moins un ressort est connecté aux mâchoires et pousse les mâchoires vers la position fermée. Le mécanisme de retenue est monté sur l'armature et permet de retenir les mâchoires dans la position ouverte. Le mécanisme de détente est projeté dans la zone d'attrape et est couplé au mécanisme de retenue. Le piège est caractérisé en ce que le mécanisme de détente est sensible à une traction dans le plan des mâchoires dans la position ouverte et causant un désenclenchement du mécanisme de retenue sous l'effet de cette traction.



FR 2 906 440 - A1



PIEGE SELECTIF POUR ANIMAUX

DOMAINE DE L'INVENTION

La présente invention concerne les outils de chasse et porte plus particulièrement
5 sur un piège sélectif pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper
un animal visé.

ART ANTÉRIEUR

Dans le domaine de la chasse, les pièges à mâchoires sont très utilisés. Un souci
10 des fabricants et consommateurs de tels pièges est de minimiser les dommages
que leur usage peut causer à la faune vivant sur les lieux où ces pièges sont
posés.

Il est ainsi connu de fabriquer des pièges à mâchoires réduisant le plus possible
les possibilités et le degré de blessure des animaux capturés. Un exemple d'un tel
15 piège est enseigné par le brevet canadien du présent inventeur no. 2,083,299
(BELISLE). Ce brevet combine un piège à mâchoires classique, dépourvu
toutefois de dents ou de portions acérées et n'assurant pas une trop forte pression
une fois les mâchoires refermées, avec lacet disposé sous les mâchoires. Le
piège comprend un dispositif induisant l'ouverture des mâchoires lorsque l'animal
20 capturé bouge le piège pour ainsi ne conserver que le lacet autour de ses pattes.
Ce type de piège permet d'éviter d'infliger de graves blessures à l'animal ainsi
capturé.

D'autres pièges du même type ont par ailleurs été décrits dans les brevets
canadiens nos. 2,179,005 (BELISLE) et 2,272,228 (BELISLE), le brevet européen
25 no. 0 776 158 (BELISLE), le brevet français no. 2,783,674 (BELISLE) et le brevet
américain no. 5,907,922 (BELISLE).

Les pièges à mâchoires, qu'ils soient du type décrit ci-dessus ou munis de dents ou portions acérées, comportent généralement un mécanisme de détente permettant au piège de se refermer lorsque ladite détente est activée par l'animal à piéger. Les mécanismes de détente connus dans le domaine sont généralement
5 activés par une pression exercée par la patte de l'animal sur une pédale ou un autre élément de détente relié à un crochet retenant les mâchoires ouvertes. L'élément de détente s'étend généralement vers le centre des mâchoires ouvertes de façon à maximiser les probabilités d'activation du piège. Les brevets américains nos. 6,016,624 (ROSE) et 6,751,901 (EMOND), et la demande de
10 brevet américaine 2006/0064923 (BEAUREGARD) démontre de tels pièges.

Un problème lié à l'utilisation de ce type de détente est qu'il n'est pas discriminatoire. N'importe quel animal ayant la malchance d'activer la détente sera capturé par le piège. Ce type de piège, généralement destiné à capturer des animaux prédateurs tels des renards, coyotes et carnivores comparables, est
15 dangereux pour de plus petits animaux. Il n'est ainsi pas rare de retrouver des lièvres, corbeaux ou autres oiseaux et petits animaux tués par un piège qu'ils ont accidentellement déclenché.

Un exemple de piège qui tente de discriminer entre animaux est décrit dans le brevet américain no. 1,783,670 (PETERSEN). Il décrit un piège pour animaux
20 conçu pour être suspendu d'un support surélevé, tel qu'une branche d'arbre, pour qu'il soit hors de la portée de petits animaux. Le piège comprend un support qui retient deux mâchoires à ressorts dans un alignement vertical. Les mâchoires sont retenues dans une position ouverte par une attache, sous laquelle est pendu un appât. L'attache est dégagée quand un animal mord l'appât et le tire vers le bas,
25 ainsi libérant les mâchoires qui pivotent en sens inverse par rapport au support pour fermer sur la tête ou patte de l'animal.

D'un façon similaire, le brevet américain no. 4,780,984 (COURTY) décrit un piège pour animal conçu pour être ceinturé au tronc d'un arbre. Ce piège comprend un support qui reteint une mâchoire fixe, une mâchoire à ressort qui est capable de

pivoter par rapport au support, et une chaîne pour encercler le tronc. La mâchoire fixe s'étend vers le bas, le long de l'arbre. Dans une position ouverte, la mâchoire à ressort s'étend horizontalement formant un angle de 90° avec la mâchoire fixe. De même, la mâchoire à ressort est retenue dans une position ouverte par une
5 attache, sous laquelle est pendu un appât. L'attache est dégagée quand un animal mord l'appât et le tire vers le bas, ainsi libérant la mâchoire à ressort qui pivote vers la mâchoire fixe pour fermer sur la tête ou patte de l'animal.

Cependant, un problème commun aux pièges décrits dans PETERSEN et COURTY est qu'ils n'évitent pas l'attrape de petits animaux non visés qui peuvent
10 grimper et circuler dans des arbres ou autres supports surélevés, tels que des écureuils. De plus, ces pièges sont très difficiles à cacher suffisamment, et il est connu dans l'art que les animaux plus larges et plus intelligents, tels que les canidés, ne seront pas trompés par un piège visible.

Les brevets américain nos. 4,739,578 (PITCHFORD, JR), 5,561,940 (MIYASAKI),
15 5,579,602 (MAW), 5,956,891 (LEE) et 6,732,471 (DRAPER), ainsi que la demande de brevet américain no. 2006/0236590, décrivent d'autres types de pièges connus dans l'art.

Il y a donc une demande sur le marché pour un piège à mâchoires permettant d'éviter d'attraper des animaux non visés par son usage qui pourrait offrir des
20 solutions aux problèmes connus dans l'art qui sont rattachés aux types de pièges conventionnels ci-dessus mentionnés.

OBJET ET SOMMAIRE DE L'INVENTION

Un objet de la présente invention est de proposer un piège sélectif qui satisfait
25 certains des besoins ci-dessus mentionnés et qui est donc une amélioration par rapport aux pièges qui sont connus dans l'art antérieur.

Selon la présente invention, l'objet susmentionné est atteint, tel qu'il sera facilement compris, par un piège sélectif pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper un animal visé tel que celui brièvement décrit dans la présente demande et tel que celui exemplifié dans les dessins ci-joints. Plus spécifiquement, la présente invention concerne un piège sélectif pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper un animal visé, le piège sélectif comprenant une armature pour soutenir le piège sur le sol, une paire de mâchoires refermables, au moins un ressort, un mécanisme de retenue et un mécanisme de détente. Les mâchoires sont articulées sur l'armature entre une position ouverte et une position fermée et les mâchoires décrivent une zone d'attrape quand ils sont dans la position ouverte. L'au moins un ressort est connecté aux mâchoires et pousse les mâchoires vers la position fermée. Le mécanisme de retenue est monté sur l'armature et permet de retenir les mâchoires dans la position ouverte. Le mécanisme de détente projet dans la zone d'attrape et est couplé au mécanisme de retenue. Le piège est caractérisé en ce que le mécanisme de détente est sensible à une traction parallèle au plan des mâchoires dans la position ouverte et causant un désenclenchement du mécanisme de retenue sous l'effet de cette traction.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le mécanisme de détente comprend une partie translationnelle et une partie pivotante. De manière avantageuse, la partie translationnelle peut être déplaçable relativement à l'armature parallèle au plan des mâchoires en position ouverte et peut comprendre une première extrémité projetant dans la zone d'attrape et une deuxième extrémité couplée à la partie pivotante, la deuxième extrémité causant une rotation de la partie pivotante lorsque la partie translationnelle est déplacée. Par ailleurs, la première extrémité de la partie translationnelle peut être généralement en forme de U. De manière avantageuse, la partie translationnelle est un fil en métal.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le mécanisme de retenue comprend une languette pivotante relativement à l'armature, la languette comprenant une première extrémité opérable à embrayer une des mâchoires dans la position ouverte et une deuxième extrémité opérable à embrayer la partie pivotante du mécanisme de détente.

Selon encore un autre mode de réalisation, le piège selon l'invention comprend un lacet formant une boucle de serrage, les mâchoires étant décrochables de l'armature suite à l'attrape d'un animal.

Contrairement aux pièges de l'art antérieur qui sont déclenchés par une pression sur leur détente, le piège selon la présente invention est déclenché par une traction translationnelle opérée sur le fil de détente parallèle au plan des mâchoires dans la position ouverte, qui demande un geste délibéré de la part de l'animal. Ce piège peut
5 ainsi être utilisé avec un appât d'intérêt seulement pour les animaux visés. Par exemple, le piège de la présente invention est préférablement enterré dans le sol avec un appât d'origine animal qui attirera les carnivores, qui viendront donc gratter le sol à l'endroit dégageant l'odeur de l'appât. Ce mouvement de grattage aura pour effet de tirer sur le fil de détente lorsque la patte de l'animal entrera en contact avec celui-ci, déclenchant ainsi
10 le piège et retenant la prise. Les animaux qui ne sont pas intéressés par l'appât peuvent circuler librement sur le piège puisque celui-ci nécessite un mouvement de grattage pour être déclenché.

La présente invention et ses avantages seront mieux illustrés par la description non restrictive des modes de réalisation préférés qui suivent, avec référence aux dessins ci-
15 joints.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

- La figure 1 est une vue en perspective du piège ouvert, selon un premier mode de réalisation de l'invention.
- 20 La figure 2 est une vue de dessus du piège ouvert de la figure 1.
La figure 3 est une vue de dessus du piège ouvert de la figure 1.
La figure 4 est une vue de dessus du piège de la figure 1 lorsque fermé.
La figure 5 est une vue en perspective du piège de la figure 1 avec ses mâchoires séparées par un bras de séparation.
- 25 La figure 6 est une vue en perspective du piège ouvert, selon un deuxième mode de réalisation de l'invention.
La figures 7 et 8 sont des vues de dessus du piège de la figure 6 lorsque ouvert et fermé, respectivement.

30 DESCRIPTION DE MODES DE RÉALISATION PRÉFÉRÉS DE L'INVENTION

La présente invention enseigne un piège à mâchoires pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper un animal visé muni d'une détente permettant un usage sélectif dudit piège.

Les pièges de l'art antérieur sont généralement partiellement enterrés avec un appât attirant l'animal visé, tel qu'un canidé. Lorsque l'animal met la patte dans le piège, il exerce une pression sur une détente qui déclenche alors la pièce et attrape la prise. Cependant, n'importe quel autre animal qui, par malchance, exerce accidentellement une pression sur la détente sera également pris au piège et souvent tué par la force de ce dernier si la prise est plus petite que les animaux visés par le piège.

Avec référence aux figures 1 à 5, un premier mode de réalisation d'un piège (10) selon la présente invention est montré. Il sera cependant clair pour une personne versée dans le domaine que ce mode de réalisation est donné à titre d'exemple et que plusieurs variantes aux composantes montrées et décrites peuvent être utilisées sans sortir de la portée de la présente invention.

Se référant à la figure 1, la forme générale du piège (10) lorsque tendu est montrée. Tel qu'illustré, le piège (10) comprend une armature (30) ayant une première portion (30a) sur laquelle un paire de mâchoires (70a, 70b) refermables sont articulées et une deuxième portion (30b) supportant un mécanisme de retenue (42) et un mécanisme de détente (44). Lorsque le piège (10) est tendu et que les mâchoires (70) sont dans la position ouverte, tel qu'illustré dans la figure 1, les mâchoires (70) décrivent une zone d'attrape (34) à l'intérieure du piège (10). Un appât, non illustré, est préférablement positionné sous la zone d'attrape (34), par exemple enterré sous le piège (10). Un animal tel qu'un canidé, en grattant dans la zone d'attrape (34), déclenchera le mécanisme de détente (44), tel que sera discuter en plus de détails ci-dessous.

L'armature (30) soutient le piège (10) sur le sol et est préférablement formée de plaques métalliques cintrées. Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, ces plaques sont courbées pour donner à l'armature (30) la forme générale d'un arc le long de sa première portion (30a) et d'un U le long de sa deuxième portion (30b). Préférablement, la courbure de la première portion de l'armature (30a) correspond de manière générale à la courbure de la mâchoire (70b).

Dans le mode de réalisation illustré, le piège (10) comprend deux ressorts (80) en forme d'ailer, projetant de part et d'autre des mâchoires (70) servant à pousser les mâchoires (70) vers une position fermée lorsqu'elles ne sont pas retenues autrement. Le piège (10) montré à la figure 1 est préférablement adapté à recevoir un lacet, non illustré, et comprendre des mâchoires décrochables pour attraper un animal tel qu'expliqué dans le brevet canadien no. 2,083,299, et les mâchoires de ce piège sont ainsi dépourvues d'une portion acérée. Il sera évident à un 5 personne versé dans l'art, cependant, que même si certains éléments du brevet canadien no. 2,083,299 sont adaptables au piège (10), ces éléments ne sont pas essentiels. Il sera compris par une personne versée dans l'art que cette géométrie 10 particulière est montrée uniquement pour fins d'exemple, et que la présente invention pourrait être utilisée conjointement avec des pièges à mâchoires de toutes sortes.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, les deux mâchoires (70a, 70b) 15 sont accrochées aux extrémités (32) de l'arc formé par la première portion (30a) de l'armature (30) à des points de jonction (33). Les ressorts (80) sont de préférence des ressorts de torsion comportant une spire projetant deux branches distinctes. Sur chaque ressort (80), l'extrémité d'une des deux branches est munie d'une portion annulaire exerçant une pression sur les mâchoires (70) à un des points de 20 jonction (33) et poussant ces mâchoires (70) vers leur position fermée. L'extrémité de l'autre branche de chaque ressort (80) est couplée à l'armature (30) dans un crochet (82) placé à cet effet à chacune des extrémités de la première portion (30a) de l'armature (30). Le mécanisme de retenue (42) permet de retenir les mâchoires dans la position ouverte et ainsi garder le piège (10) tendu. Le 25 mécanisme de détente (44) projette dans la zone d'attrape (34) et est couplé au mécanisme de retenue (42). Le mécanisme de détente (44) cause un désenclenchement du mécanisme de retenue (42) sous l'effet d'une traction parallèle au plan des mâchoires, tel que le grattement d'un animal cherchant un appât.

Le mécanisme de détente (44) comprend une partie translationnelle (40) qui se déplace relativement à l'armature (30), et une partie pivotante (50) qui pivote dans la deuxième portion de l'armature (30b) selon un axe perpendiculaire au déplacement de la partie translationnelle. La partie translationnelle (40) peut être
5 déplacée parallèle au plan des mâchoires (70) ouvertes et dans la zone d'attrape (34). La partie translationnelle (40) est préférablement un fil ou tige en acier (40) rigide comprenant une première extrémité (46) qui projette dans la zone d'attrape (34), et une deuxième extrémité (48) qui est couplée à la partie pivotante (50). La partie pivotante (50) est de préférence munie de d'une surface (52) sur sa portion
10 centrale qui est peut être positionnée, en tournant la partie pivotante (50), pour s'aligner avec le mécanisme de retenue (42) et l'embrayer.

Le fil (40) est couplé à la partie pivotante (50) pour causer une rotation de la partie pivotante (50) en conséquence d'un déplacement du fil (40). Préférablement, et tel qu'illustré, le fil (40) est généralement en forme de U avec la première extrémité
15 (46) étant formée par la base du U et la deuxième extrémité (48) étant formée par les deux bouts opposés.

Tel qu'illustré plus clairement à la figure 3, les extrémités (48) du fil (40) sont couplées à la partie pivotante (50) par une paire de bras d'entraînement (54) correspondants qui projettent transversalement de la partie (50), à l'intérieur de la
20 deuxième portion (30b) de l'armature (30). Préférablement, ces bras (54) projettent du côté radialement opposé à la surface (52) pour qu'une rotation de la partie pivotante cause le mouvement des bras (54) et de la surface (52) dans des directions opposées. Les bras (54) sont percés de trous (56) qui servent à recevoir les extrémités (48) du fil (40). Les extrémités sont ensuite pliées, tel
25 qu'illustré, pour les retenir tout en leur permettant de pivoter.

Dans la position illustrée à la figure 3, les bras (54) sont tournés vers la direction opposée à la zone d'attrape (34). À partir de cette position, une traction exercée sur le fil de détente (40) ramène les bras (54) vers le centre du piège (10) et de la

zone d'attrape (34), tel que montré à la figure 4, entraînant une rotation de la partie pivotante (50) et un éloignement de la surface (52).

En retournant aux figures 1 à 4 encore une fois, le mécanisme de retenue (42) comprend de préférence un axe (60) monté près de la jonction des première et deuxième portions (30a, 30b) de l'armature (30) qui permet à une languette (64), aussi appelé un chien (64), de pivoter relativement à l'armature (30). La languette (64) projette transversalement du centre de l'axe (60). Elle comprend une première extrémité (66) qui s'étend vers la mâchoire (70b) et est opérable à l'embrayer dans la position ouverte. La languette (64) comprend aussi une deuxième extrémité (68) qui s'étend vers la partie pivotante (50) et est opérable à embrayer la surface (52).

La languette (64) coopère avec la partie pivotante (50) pour retenir les mâchoires (70) en position ouverte. Dans une position où le piège (10) est tendu et les mâchoires (70) sont ouvertes, tel que montré aux figures 1 à 3, la première extrémité (66) de la languette retient la mâchoire (70b), alors que la deuxième extrémité (68) de la languette (64) s'appuie sur la surface d'embrayage (52) de la partie (50). Une rotation de la partie (50) suite à une traction du fil de détente (40) éloignera la surface (52) de la languette (64) qui éventuellement ne sera plus soutenue et se désengagera de la surface (52). La languette (64) perdra ainsi son point d'appui et qui n'opposera ainsi plus aucune résistance à la mâchoire (70b) retenue. Cette mâchoire (70b) sera ainsi libérée du mécanisme de retenue (42), permettant aux mâchoires (70) de se refermer, tel que montré à la figure 4. Préférentiellement, la surface (52) est légèrement courbée pour permettre une rotation plus facile quand la surface (52) et l'extrémité (68) sont en contact.

Pour permettre un ajustement de la sensibilité du mécanisme de détente (44), la partie pivotante (50) est munie d'une patte d'ajustement (62). La patte (62) s'étend transversalement par rapport à la surface (52) et permet à un utilisateur de manipuler la partie pivotante (50) plus facilement pour la faire pivoter manuellement et ainsi sélectionner le point de contact entre la languette (64) et la

surface d'embrayage (52). À cause de la force exercée par les ressorts (80) sur les mâchoires (70) qui est transmise au mécanisme de retenue (42) et balancée par le contact entre la languette (64) et la surface (52), il peut y avoir une friction importante entre la languette (64) et la surface (52). L'ajustement de la partie pivotante (50) à l'aide de la patte d'ajustement (62) permet de préciser l'amplitude du mouvement nécessaire de façon avantageuse, et ainsi la traction nécessaire qui doit être exercée par l'animal pour désenclencher la piège (10).

En référant particulièrement à la figure 5, un bras de séparation (72) est optionnellement couplé à l'armature (30). Le bras (72) est articulé entre une position non déployée, tel qu'illustré précédemment dans les figures 1 à 4, et une position déployée, tel qu'illustré à la figure 5. Dans la position non déployée, le bras (72) est allongé contre l'armature (30) et n'affecte pas l'opération du piège (10). Dans la position déployée, le bras (72) est positionné entre les mâchoires (70) pour les empêcher de se rendre à la position complètement fermée vue à la figure 4. Ceci peut être avantageux pour faciliter le travail d'un utilisateur tendant le piège (10).

La technique pour armer le piège (10) en utilisant le bras (72) sera maintenant expliquée. Commencant avec le piège (10) en position fermée, tel que montré à la figure 4, les ressorts (80) sont découplés de l'armature (30) en enlevant leurs extrémités libres des crochets (82). Les ressorts (80) restent couplés aux mâchoires (70), mais n'exercent plus de pression. Ensuite, le bras de séparation (72) est levé et positionné entre les mâchoires (70) et les ressorts (80) sont recouplés dans les crochets (82), tel qu'illustré dans la figure 5. Ainsi, les ressorts (80) exercent une force sur les mâchoires (70) mais le bras de séparation (72) les empêche de se refermer complètement. L'utilisateur est donc capable de placer ses mains dans l'espace entre les mâchoires (70) en toute sécurité et de les pousser/tirer manuellement dans la position ouverte. Manipuler les mâchoires (70) de la position fermée à la position ouverte serait très difficile dans la position fermée sans outils supplémentaires, ce qui sera compris par une personne versée dans l'art. Avec les mâchoires (70) ouverts, les mécanismes de retenue (42) et de

détente (44) sont embrayés pour retenir les mâchoires (70), tels que décrits précédemment. Préféablement, un crochet (84), vu plus clairement dans les figures 2 et 4, est attaché à l'armature (30) qui est capable d'accrocher un bout de la mâchoire (70b), et ainsi le retenir dans la position ouverte. Ce crochet peut être
5 utilisé pendant que l'utilisateur embraye les mécanismes de retenue (42) et de détente (44), et aussi plus généralement comme cran de sûreté pour éviter le déclenchement accidentel du piège (10) tendu. Le bras de séparation (72) peut être ensuite retourner à la position non déployée.

En se référant aux figures 6 à 8, un deuxième mode de réalisation décrit ci-dessus
10 est montré où les bras (54) peuvent être fixés sur la partie pivotante (52) à l'extérieur de la deuxième portion (30b) de l'armature, au lieu d'à l'intérieur comme le montrent les figures précédents.

Dans cette variante, les branches (32) sont préféablement percées de trous (36) pour permettre le passage d'un fil de détente (40). La partie pivotante comprend de préférence une encoche rectangulaire (53) dans sa portion centrale dont la
15 fonction sera expliquée plus loin. Les bras d'entraînement (54) se projettent transversalement de part et d'autre de la partie (50). Les bras (54) sont munis de trous (56) pour l'accrochage des extrémités opposées du fil de détente (40). Le fil de détente (40) passe ainsi par les trous de l'armature (36) et par les trous (56)
20 des bras (54). Le fil de détente (40) forme une section en arc à l'opposé du mécanisme de retenue (42) coupant préféablement intérieurement l'une des mâchoires (70a, 70b).

Similairement, le mécanisme de retenue (42) comprend de préférence un axe (60) monté près de la jonction des première et deuxième portions (30a, 30b) de
25 l'armature (30) qui permet à une languette (64) de pivoter relativement à l'armature (30). La languette (64) projette transversalement du centre de l'axe (60). Elle comprend une première extrémité (66) qui s'étend vers la mâchoire (70b) et est opérable à l'embrayer dans la position ouverte. La languette (64) comprend aussi une deuxième extrémité (68) qui s'étend vers la partie pivotante (50) et est

opérable à l'embrayer. Quand la partie pivotante (50) est tournée en conséquence d'une traction sur le fil (40), la languette (64) perdra son point d'appui quand la deuxième extrémité (68) se rendra à l'encoche (53).

Lors de sa pose pour effectuer une prise, le piège (10) est préférablement disposé à environ 1 cm (3/8 de pouce) sous le sol. Un lacet, illustré dans la Figure 6, peut être installé sous les mâchoires (70) et ancré dans le sol tel que décrit dans le brevet canadien no. 2,083,299. Avant de l'installation du lacet, le crochet (84) peut avantageusement être utilisé pour retenir les mâchoires dans la position ouverte avant l'armement des mécanismes de retenue (42) et de détente (44). Le piège (10) est ensuite recouvert de matériaux légers, tels que des sciures, écailles de sarrasin, sable fin tamisé, copeaux ou coques de végétaux, afin de le camoufler pour qu'il soit totalement caché de la vue d'un animal visé, tel qu'un canidé. Avant d'enterrer le piège, un appât, par exemple du foie d'animaux, est déposé à l'intérieur de la zone d'attrape (34) et enterré sous le piège. L'appât est préférablement situé entre la première extrémité (46) du fil de détente (40) et la deuxième portion (30b) de l'armature (30) dans la zone d'attrape (34), et un peu plus profondément que le fil (40).

Dans le mode de réalisation préférentiel, la translation du fil de détente (40) s'effectue dans une direction perpendiculaire à l'axe de rotation de la partie pivotante (50) et parallèle au plan des mâchoires (70). À cause de ceci, des obstacles, par exemples des hautes herbes ou des branches, sont placés autour du piège (10) enterré pour influencer l'animal à s'approcher du côté opposant de la deuxième portion 30b de l'armature (30) et ainsi à gratter dans la direction désirée.

Comme alternative, un fil de détente (40) flexible pourrait être utilisé, ce qui permettrait une direction d'approche plus variée de l'animal visé. Toutefois, un tel fil (40) pourrait être embrayé par un animal dans plusieurs directions, mais nécessitera un force supplémentaire de la part de l'animal.

L'un des principaux avantages de la présente invention est qu'elle permet d'attraper sélectivement certains animaux, par un choix judicieux d'appât destiné à

attirer des prises particulières. En particulier, l'utilisation d'un appât d'origine animale permet d'attirer des carnivores tels des renards, des coyotes et des animaux semblables. Cet avantage permet non seulement de préserver les animaux non ciblés, mais il permet également une optimisation des prises pour les poseurs de pièges, qui subissent moins de contretemps dus à des prises non désirées.

Un autre avantage de ce piège est qu'il libère la zone d'attrape (34) des mécanismes de retenue (42) et de détente (44), à l'exception du fil (40), contrairement aux pièges conventionnels sensibles aux pressions verticales. Tel que mentionné ci-dessus, les canidés ne sont pas trompés par un piège visible et donc peuvent être effrayés au premier signe d'une plaque en métal en creusant pour un appât enterré.

Un autre avantage de ce piège est qu'il est moins sensible au gel.

Un autre avantage du piège de la présente invention est qu'il peut être enterré plus profondément dans le sol, étant donné que l'on s'attend à ce que l'animal visé gratte le sol pour atteindre l'appât, il est donc également mieux camouflé.

Bien entendu, des modifications pourraient être apportées aux modes de réalisation préférentiels ci-dessus sans sortir de la portée de l'invention telle que définie par la présente description.

REVENDICATIONS

1. Un piège sélectif pour utilisation en combinaison avec un appât pour attraper un animal visé, le piège sélectif comprenant :
 - a) une armature pour soutenir le piège sur le sol;
 - 5 b) une paire de mâchoires refermables, les mâchoires étant articulées sur l'armature entre une position ouverte et une position fermée, les mâchoires dans la position ouverte décrivant une zone d'attrape;
 - c) au moins un ressort connecté aux mâchoires et poussant les mâchoires vers la position fermée;
 - 10 d) un mécanisme de retenue monté sur l'armature et permettant de retenir les mâchoires dans la position ouverte; et
 - e) un mécanisme de détente projetant dans la zone d'attrape et couplé au mécanisme de retenue,
caractérisé en ce que le mécanisme de détente est sensible à une traction
15 parallèle au plan des mâchoires dans la position ouverte et causant un désenclenchement du mécanisme de retenue sous l'effet de cette traction.
2. Le piège sélectif de la revendication 1, caractérisé par le fait que le mécanisme de détente comprend une partie translationnelle et une partie pivotante.
- 20 3. Le piège sélectif de la revendication 2, caractérisé par le fait que la partie translationnelle est déplaçable relativement à l'armature parallèle au plan des mâchoires en position ouverte et comprend une première extrémité projetant dans la zone d'attrape et une deuxième extrémité couplée à la partie pivotante, la
25 deuxième extrémité causant une rotation de la partie pivotante lorsque la partie translationnelle est déplacée.

4. Le piège sélectif de la revendication 3, caractérisé par le fait que la première extrémité de la partie translationnelle est généralement en forme de U.
5. Le piège sélectif de la revendication 3 ou 4, caractérisé par le fait que la partie translationnelle est un fil en métal.
- 5 6. Le piège sélectif d'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le mécanisme de retenue comprend une languette pivotante relativement à l'armature, la languette comprenant une première extrémité opérable à embrayer une des mâchoires dans la position ouverte et une deuxième extrémité opérable à embrayer la partie pivotante du mécanisme de détente.
- 10 7. Le piège sélectif de la revendication 6, caractérisé par le fait que la partie pivotante du mécanisme de détente comprend une surface d'embrayage opérable à recevoir la languette.
8. Le piège sélectif de la revendication 7, caractérisé par le fait que la partie pivotante comprend une patte d'ajustement pour permettre à un utilisateur de
15 sélectionner le point de contact entre la languette et la surface d'embrayage.
9. Le piège sélectif d'une des revendications 1 à 8, comprenant un bras de séparation couplé à l'armature et articulé entre une position non déployée et une position déployée, le bras de séparation dans la position déployée étant positionné entre les mâchoires pour les empêcher de se rendre à la position fermée.
- 20 10. Le piège sélectif de la revendication 9, caractérisé par le fait que le bras de séparation est allongé contre l'armature dans sa position non déployée.
11. Le piège sélectif d'une des revendications 1 à 10, comprenant un lacet formant une boucle de serrage et caractérisé par le fait que les mâchoires sont décrochables de l'armature suite à l'attrape d'un animal.

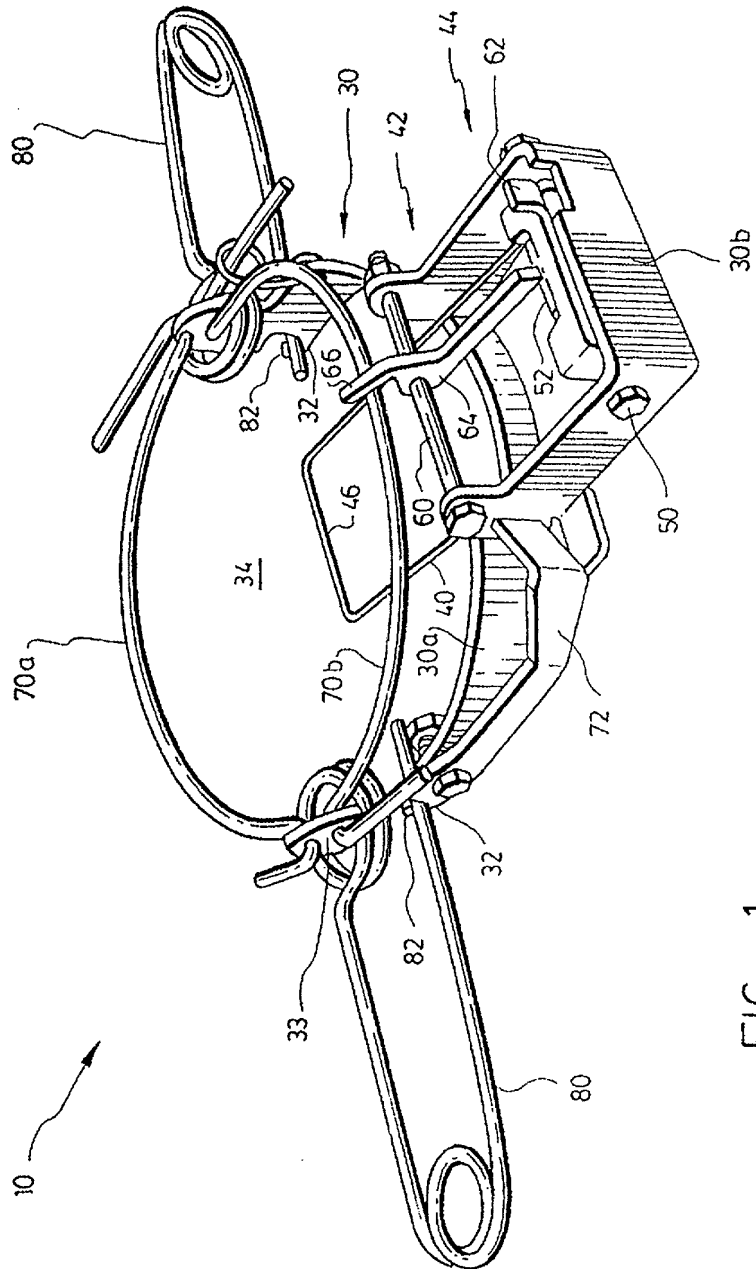


FIG. 1

2/8

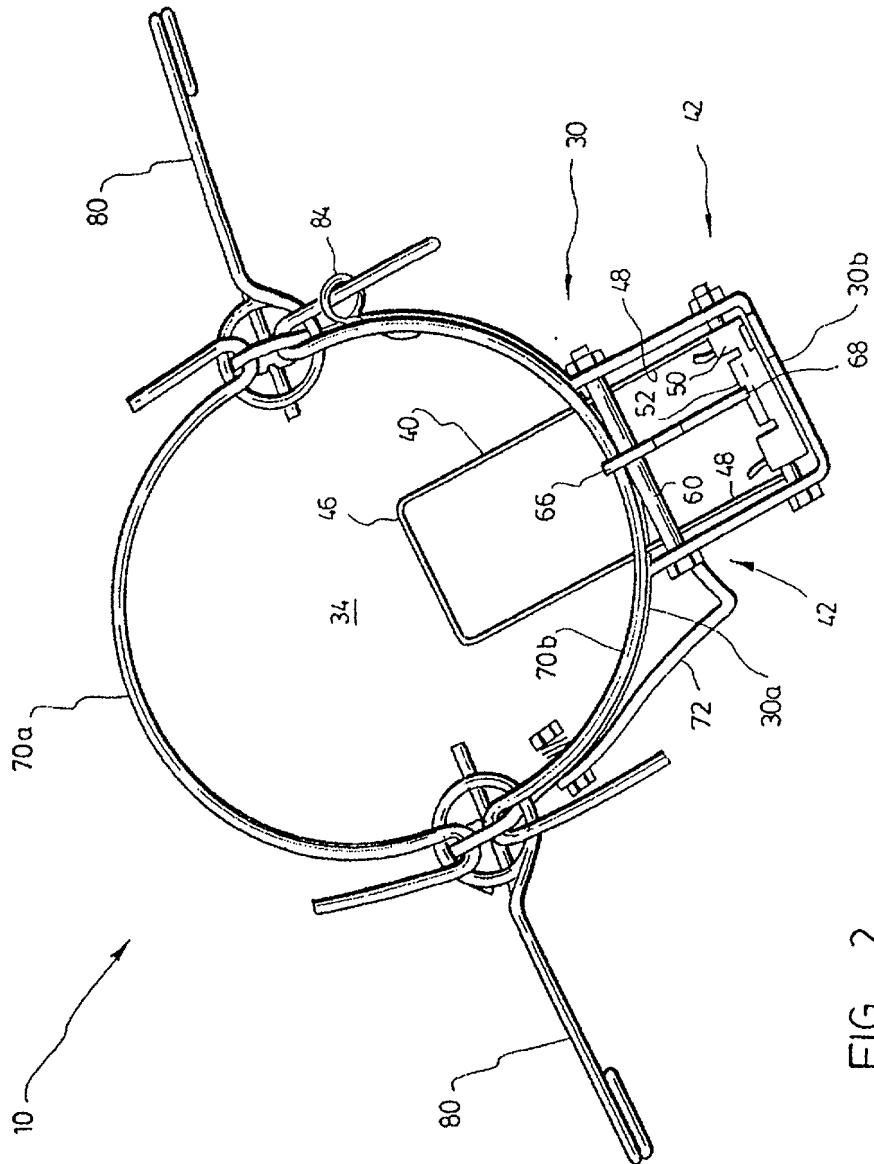


FIG. 2

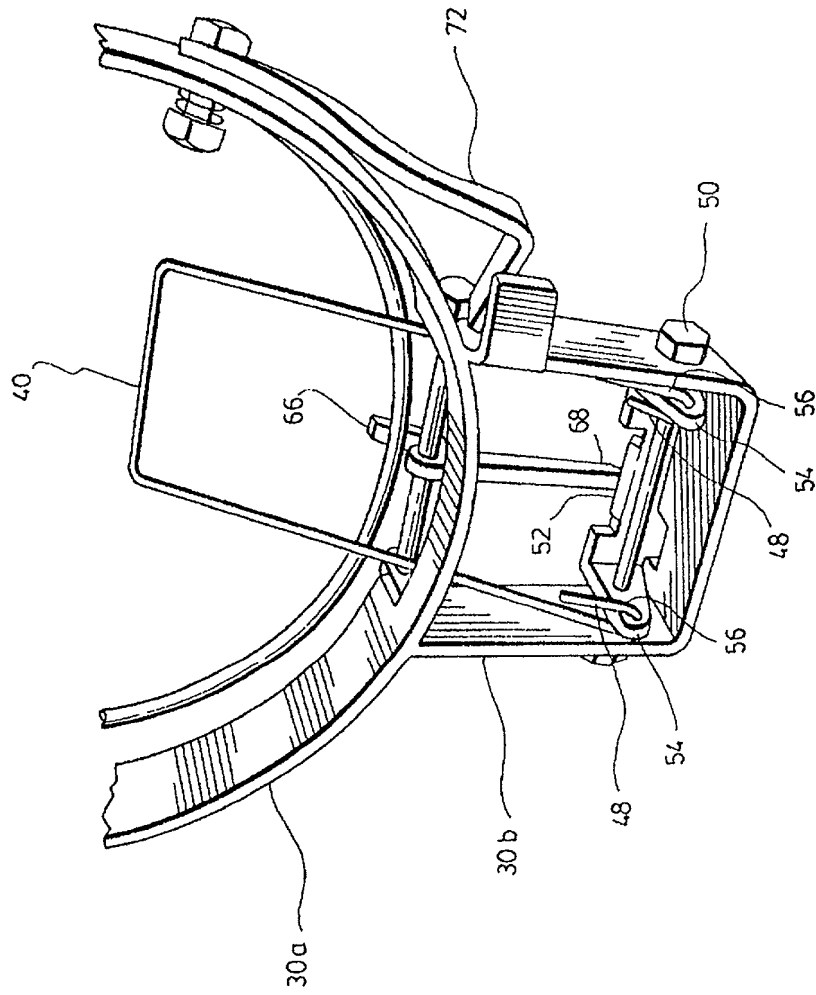


FIG. 3

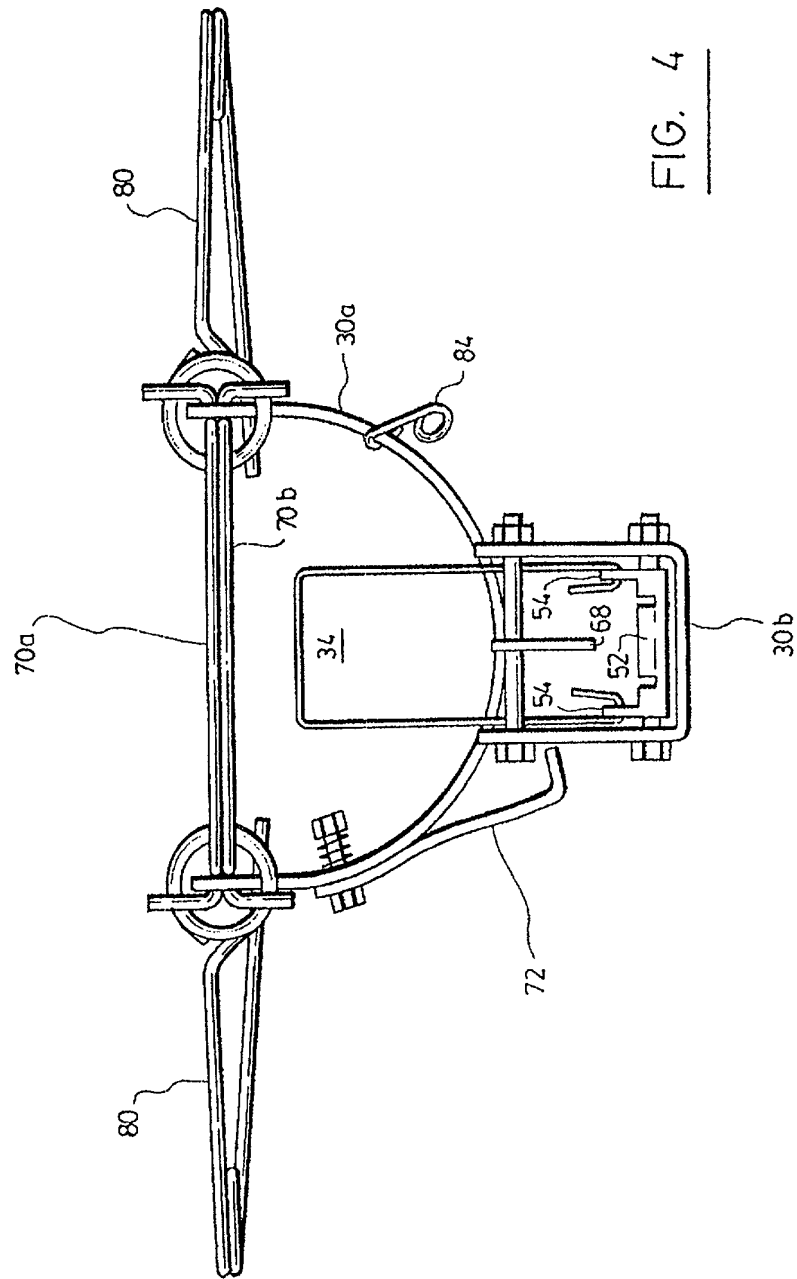


FIG. 4

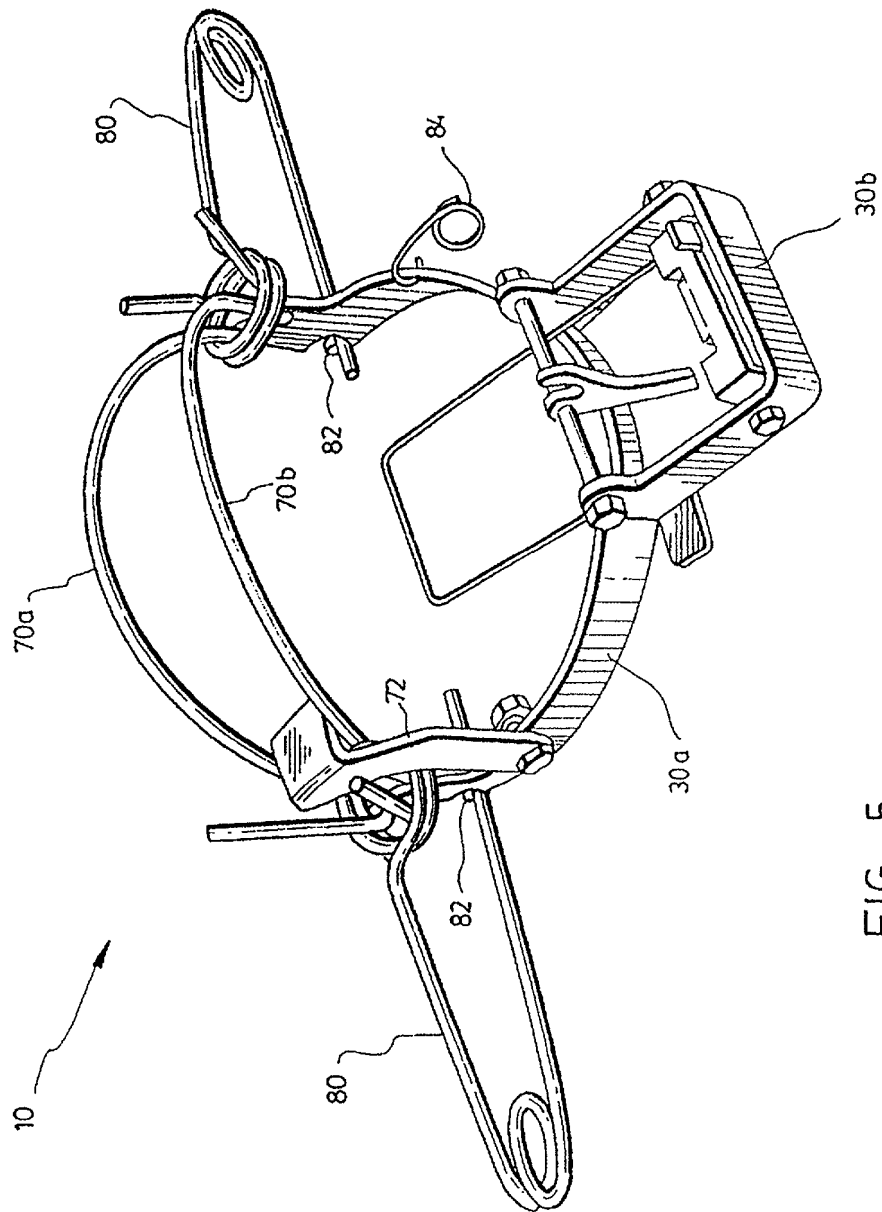


FIG. 5

6/8

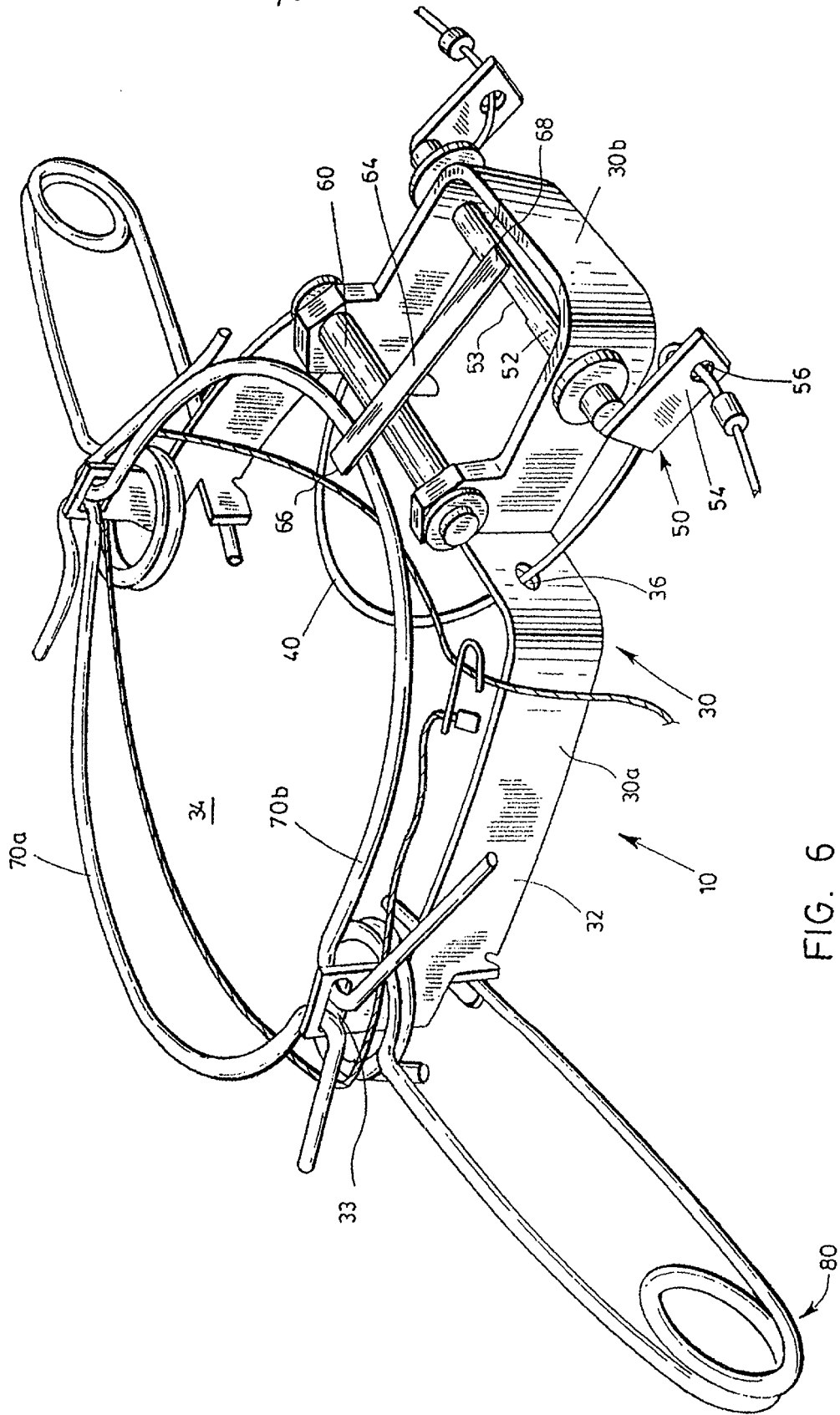


FIG. 6

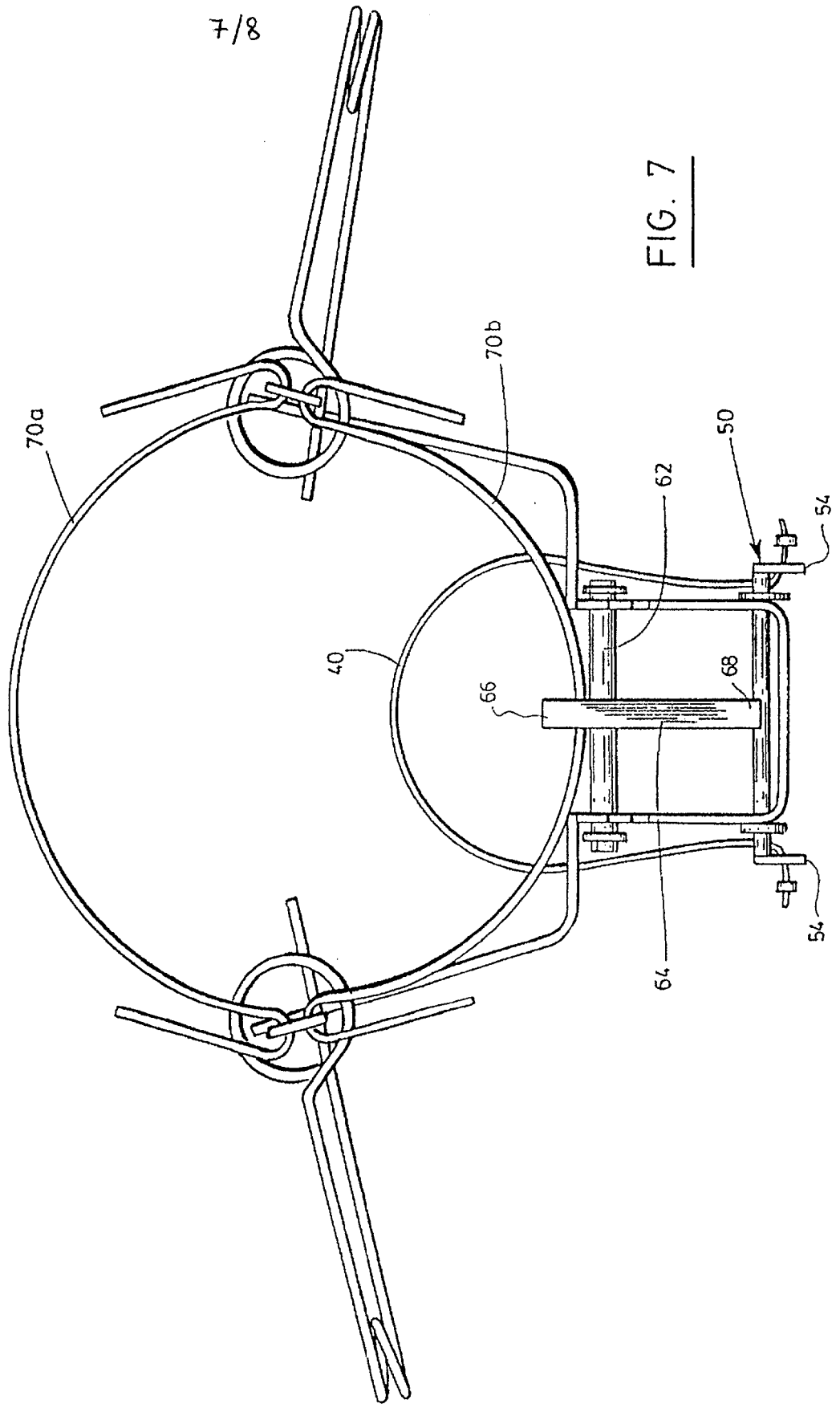


FIG. 7

8/8

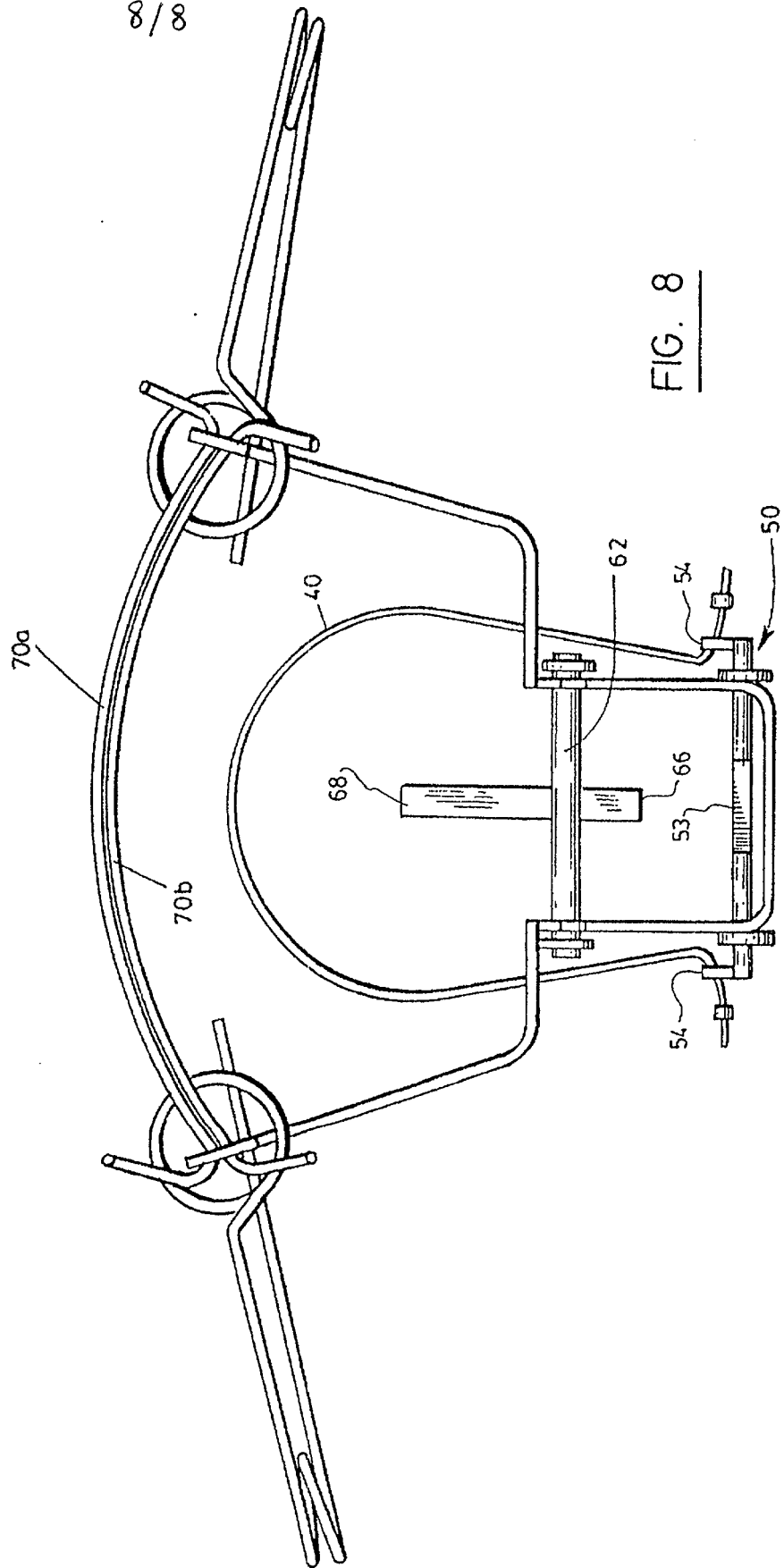


FIG. 8